



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 11 AVRIL 2016
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a adopté, avec six ABSTENTIONS, le Budget Primitif Général et à l'UNANIMITE le Budget Annexe Primitif de l'Eau pour l'année 2016.

a fixé, avec six ABSTENTIONS, les taux des différents impôts locaux 2016. On a donc pour 2016, les taux suivants :

- 16,41 % pour la taxe d'habitation,
- 18,21 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 42,13 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

a accepté, avec six ABSTENTIONS, le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (T.E.O.M.) ainsi que les tarifs de la redevance spéciale.

a fixé, à l'UNANIMITE, la surtaxe communale de l'eau pour 2016 à 0,03 euro le M³.

2°) a donné, avec un CONTRE, son accord pour attribuer à Monsieur le Maire, une somme de 1 000 euros, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour ses frais de représentation dans le cadre de ses fonctions de Maire et dans l'intérêt de la Commune comme des réceptions ou manifestations.

3°) a donné, à l'UNANIMITÉ, son accord pour déléguer à Monsieur le Maire l'attribution de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ainsi que des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

4°) a donné, avec une ABSTENTION, son accord pour allouer une subvention de 2 000 euros au Cercle de l'Aviron du Calaisis pour l'organisation de la course aux baignoires 2016.

5°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour garantir le refinancement d'un emprunt P.L.S. pour la réalisation de 14 logements Rue Jacquemin par la Société Habitat 62/59 Picardie et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

6°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour garantir le refinancement d'un emprunt P.L.S. pour la réalisation de 9 logements Rue des Hauts Champs par la Société Habitat 62/59 Picardie et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

7°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la mise en place d'une permanence le samedi matin de 09h00 à 12h00 pour la période test du 23 avril au 02 juillet 2016 et en cas de succès, pour sa pérennisation.

8°) a donné, à l'UNANIMITE (Monsieur LOEUILLEUX ne prend pas part au vote), son accord pour solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération (ancien atelier mécanique du Pont de COULOGNE) ainsi que la dépollution du site selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la Commune,

a autorisé, à l'UNANIMITE (Monsieur LOEUILLEUX ne prend pas part au vote), Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

9°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet de confier à Cap Calais Terre d'Opale le soin de réaliser un diagnostic archéologique sur les parcelles AO 21-22-23-64-153-155 et 157 situées au lieu-dit « Les Bas Champs » Route Départementale 943 ainsi que la convention financière y afférent et toutes les pièces à intervenir à cet effet,

a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la délibération.

10°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine ferroviaire pour réaliser les travaux de réaménagement du carrefour du Pont de Coulogne ainsi que tout document et réaliser dans ce cadre toute démarche à intervenir.

11°) a autorisé, à l'UNANIMITE, la Commune à faire acte de candidature auprès du FEDER/FSE, opération Nature en Ville et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

12°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour l'achat de deux minibus et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

13°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de Monsieur le Député Yann CAPET, une subvention de 10 000 euros pour travaux divers d'intérêt local au titre de la « réserve parlementaire » pour financer l'achat d'un véhicule.

14°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour l'acquisition de matériel pour la structure multi-accueil (deux sèche-linge, un filet pour le parc, un tapis de réception) et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

15°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour l'acquisition d'un chapiteau et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire, à signer toute pièce à intervenir.

16°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour le projet de rénovation des sanitaires de l'école maternelle du Centre et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

17°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour les actions visant à développer et à renforcer les liens parents enfants et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.o

18°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF une subvention pour le projet de développement des actions envers les adolescents et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

19°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de Monsieur le Sénateur Hervé POHER une subvention de 20 000 euros pour travaux divers d'intérêt local (Transfert du CCAS dans les locaux de l'ancienne bibliothèque) au titre de la « réserve parlementaire » et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

20°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la vente du terrain situé à l'angle de l'Allée des Cyprès et du Chemin du Contre Halage au Trou Gai, cadastré section AV 242 à Logis 62 au prix de 28 000 euros et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles pour réaliser cette vente.

21°) a alloué, à l'UNANIMITE, une subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'association coulonnaise Ad'Lib pour faciliter la mise en œuvre de la soirée de la fête de la musique.

22°) a alloué, à l'UNANIMITE, une subvention de 2 500 euros à l'Union Vélo Club de Calais pour l'organisation de la course cycliste de la ducasse et la prise en charge du coût de l'intervention des services de police sur production de la facture.

Le 22 Avril 2016

LE MAIRE,

Alain FAUQUET